

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 14.04.2022

ID : 089-200039642-20220406-11_2022-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le six avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuville</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Épineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : Mme AUBRIOT Mélanie, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : Mme RAOUX Roseline, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, <i>Viviers</i> : Mme JOUSSEAU Catherine, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 59 - Absent(s) : 5 - Pouvoir(s) : 11 - Votants : 70	Excusés avant donné pouvoir : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), <i>Quincérot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. TRONEL Michel), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. LEVOY Thomas), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), M. DROUVILLE Michel (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), M. HAMAM Nabil (a donné pouvoir à M. DEZELLUS Emmanuel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine (a donné pouvoir à M. NEVEUX Jacky).
Délibération n° 11-2022	Absents excusés : <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Tonnerre</i> : Mme ELBACHIR Nicole, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José. Absente non excusée : <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique. Secrétaire de séance : M. GONON Jean-Louis Date de convocation : 31 mars 2022

Objet :

**ADMINISTRATION
GENERALE**

*Adhésion à la mission
RGPD proposée
conjointement avec le CDG
89 et 54 et désignation d'un
délégué à la protection des
données DPD*

Madame la présidente expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD). Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne (CDG 89) et celui de Meurthe-et-Moselle (CDG54).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le CDG 54 exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le CDG 54 partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le CDG 89 s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le CDG 89 et le CDG 54 est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021. La nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1^{ère} convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, il est proposé à l'assemblée d'inscrire la collectivité dans cette démarche et de renouveler l'adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

La convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, est jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	70	pour
	0	contre
	0	abstention

DECIDE d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,

DECIDE de désigner auprès de la CNIL, le CDG 54, personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) de la collectivité,

AUTORISE la présidente, ou son représentant ayant délégation, à signer la convention relative à ladite mission et à prendre et signer tout document afférent à ladite mission.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).